



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

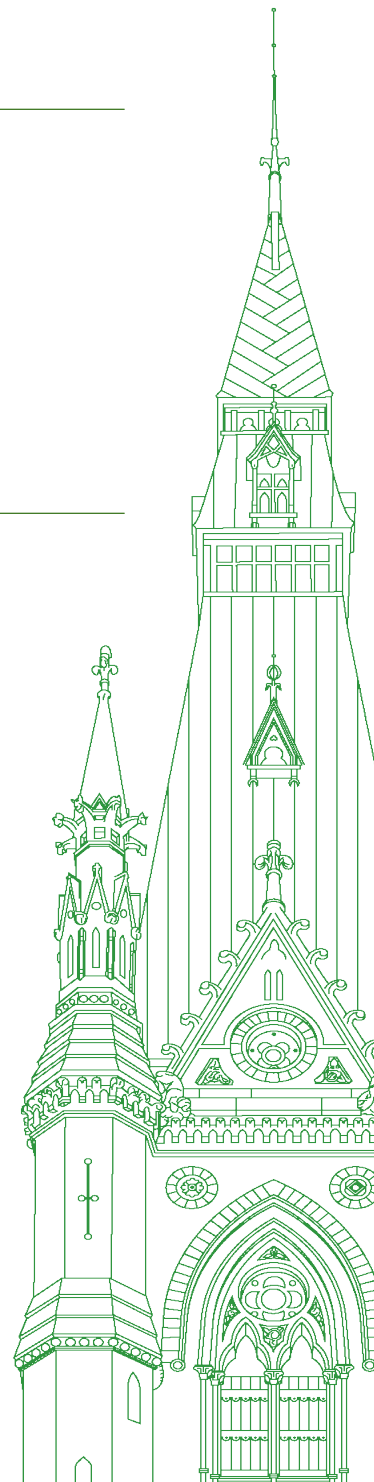
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mercredi 10 décembre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mercredi 10 décembre 2025

• (1635)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 16^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Nous soulignons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 27 octobre, le Comité entame son étude des rapports de 2025 de la vérificatrice générale du Canada intitulés « Suivi des programmes pour les Premières Nations ».

Nous allons entendre deux groupes d'experts en commençant par la ministre et en poursuivant avec la vérificatrice générale. À la fin de la séance, j'aurai besoin d'un peu de temps pour communiquer aux analystes et au greffier quelques directives du Comité au sujet de ce que nous avons entendu et de ce sur quoi nous voulons qu'ils travaillent pendant les vacances. Environ 10 à 15 minutes avant la fin de la réunion, je vais suspendre la séance, puis nous passerons aux directives sur la rédaction.

Sans plus tarder, nous accueillons aujourd'hui, de 16 h 30 à 17 h 30, l'honorable Mandy Gull-Masty, ministre des Services aux Autochtones. Bienvenue, madame la ministre. Nous sommes heureux de vous accueillir. Nous recevons également des représentants du ministère des Services aux Autochtones, notamment Gina Wilson, sous-ministre; Candice St-Aubin, sous-ministre adjointe principale, Santé et Programmes sociaux; Paula Hadden-Jokiel, sous-ministre adjointe, Secteur des opérations régionales; et Jennifer Wheatley, sous-ministre adjointe, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits.

Comme nous sommes tous présents, la situation est formidable.

Madame la ministre, vous allez avoir la parole pendant cinq minutes.

L'honorable Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones): Bonjour à tous. La journée a été très longue.

[La témoin s'exprime en cri et fournit une version en anglais dont voici la traduction:]

Bonjour à tous. Je vous remercie de m'avoir invitée.

[Traduction]

La dernière fois, je ne crois pas que des services de traduction aient été fournis lorsque je me suis exprimée en cri.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invitée et de m'avoir donné l'occasion de revenir m'entretenir avec vous.

J'accueille favorablement le rapport de suivi de la vérificatrice générale qui porte sur les programmes pour les Premières Nations et les Inuits, ainsi que les commentaires émanant directement de la communauté qui guident nos efforts et notre engagement continus en vue de faire en sorte d'améliorer sans cesse la prestation des services.

Le message de la vérificatrice générale était clair: des progrès ont été réalisés depuis les audits précédents, mais il y a encore des domaines dans lesquels nous devons aller plus vite, être plus clairs et rendre davantage compte de nos actions. Voilà en quoi consiste un suivi. C'est une façon de s'assurer qu'on cherche à suivre les progrès que l'on fait. Nous cherchons également à mesurer ce qui a changé et à désigner ce qui n'a pas changé, à comprendre la raison pour laquelle c'est le cas, et à nous concentrer sur les prochaines étapes.

Mon ministère et moi-même présenterons prochainement un plan d'action qui définira les prochaines mesures que nous allons prendre, en tenant compte des commentaires que nous avons également recueillis auprès des communautés, des commentaires qui constituent un élément précieux de cette discussion. J'assume cette responsabilité avec soin, et j'attends avec impatience ce travail, qui sera présenté au printemps 2026.

En tant que femme autochtone, je peux témoigner directement de l'incidence des services et des conséquences lorsqu'ils ne sont pas fournis correctement. J'ai également constaté l'effet bénéfique qui survient lorsque la communauté ou le service est bien préparé. Ayant vécu dans une collectivité isolée, je sais par expérience ce que cela signifie lorsqu'une infirmière fournit ce service avec soin et compassion, et aussi lorsqu'elle est capable de le fournir dans votre langue maternelle. Je sais qu'il est essentiel d'écouter nos dirigeants et qu'il est très important et nécessaire de s'ancrer dans une approche fondée sur la culture pour garantir des soins de santé adéquats.

Permettez-moi de vous présenter certains des travaux que nous avons déjà réalisés, en commençant par les services de santé.

En collaboration avec nos partenaires des Premières Nations, nous avons pris des mesures pour rapprocher les soins de santé des communautés. Je pense que c'est absolument indispensable. Cela comprend l'élargissement des services admissibles afin d'inclure les ambulanciers paramédicaux, les infirmiers auxiliaires autorisés et les infirmiers praticiens, ainsi que l'amélioration des méthodes de recrutement et de maintien en poste des travailleurs de la santé dans les collectivités qui en ont le plus besoin. Nous avons également prévu l'embauche de plus de 100 nouveaux infirmiers de première ligne, qui dans de nombreux cas travailleront dans des collectivités éloignées ou isolées. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie des soins primaires plus réguliers, un meilleur soutien après les heures de travail et, surtout, moins de déplacements loin de la famille pour recevoir ces services de base.

Nous améliorons la prestation des soins dentaires et, en conséquence, 2,8 millions de demandes de remboursement de soins dentaires ont été présentées par les Premières Nations et les Inuits l'année dernière. Ce chiffre représente des personnes réelles qui ont eu accès à un large éventail de services dentaires, allant de la prévention aux obturations, partout au Canada et tout au long de leur vie.

[Français]

Nous investissons aussi dans des solutions dirigées par les Premières Nations. Le 12 septembre dernier, à la Nation dakota de Whitecap, j'ai eu la chance de participer avec la communauté et les partenaires à la première pelletée de terre pour la nouvelle construction d'un centre de santé virtuel, le premier du genre au Canada.

Soutenu par un financement fédéral de plus de 28 millions de dollars, ce projet est innovateur, et il sera dirigé par les Autochtones. Il reliera plus de 90 communautés éloignées de la Saskatchewan à des services de santé fournis en communauté.

● (1640)

[Traduction]

Pendant la pandémie de COVID-19, le BVG a signalé que Services aux Autochtones Canada s'était rapidement adapté pour fournir des équipements de protection individuelle aux collectivités et organisations autochtones lorsque d'autres sources d'EPI n'étaient pas disponibles.

Au ministère des Services aux Autochtones, nous avons également simplifié les procédures pour recruter des infirmiers et des ambulanciers paramédicaux, en particulier pour répondre aux besoins des communautés les plus vulnérables, dont certains membres avaient souvent des problèmes de santé très complexes. Nous avons été en mesure de fournir ce soutien pendant une période cruciale.

[Français]

Depuis cet audit, nous avons aussi amélioré notre façon d'envoyer de l'aide là où on en a le plus besoin. On peut maintenant envoyer rapidement du personnel et des fournitures quand les communautés en ont besoin. Il s'agit d'une approche critique.

Aujourd'hui, à Services aux Autochtones Canada, nous répondons à toutes les demandes d'équipement de protection individuelle pour les services de santé dans les communautés.

[Traduction]

En ce qui concerne la gestion des urgences, je pense que tous les gens ici présents savent que l'été dernier a été l'une des saisons les plus dévastatrices de l'histoire en matière d'incendies de forêt. Je tiens à remercier les dirigeants communautaires, les aînés, les pompiers et tous ceux qui se sont battus en première ligne pour assurer la sécurité des collectivités.

Dans le cadre de l'audit sur la gestion des situations d'urgence dans les collectivités des Premières Nations, ils ont demandé de recevoir avant les saisons des incendies et des inondations des éclaircissements au sujet des accords, de la logistique des rôles, du financement et du soutien en temps opportun pendant et après les événements, ainsi que des investissements dans la prévention et l'atténuation. Depuis l'audit de 2022, nous avons vu Services aux Autochtones Canada élaborer un plan d'action complet et mettre en œuvre des mesures ciblées pour donner suite à toutes les recommandations et renforcer la préparation, la coordination et la responsabilisation.

Le ministère reste en bonne voie de respecter tous les échéanciers connexes, y compris ceux qui sont liés à l'élaboration de nouveaux accords multilatéraux en collaboration avec les Premières Nations et les provinces.

Il existe actuellement huit accords bilatéraux de gestion des urgences et sept accords relatifs aux feux de forêt. Nous soutenons plus de 300 postes de coordination de la gestion des urgences à l'échelle nationale.

[Français]

Nous continuerons de travailler avec les communautés, en nous appuyant sur les savoirs autochtones, pour protéger des vies, pour renforcer la résilience des communautés et pour réduire les répercussions des situations d'urgence.

[Traduction]

Les efforts nécessaires pour garantir aux Premières Nations un accès à une eau potable propre et sûre sont une priorité absolue pour le gouvernement et moi-même. Nous finançons l'exploitation et l'entretien des systèmes existants, et nous aidons les Premières Nations à construire de nouvelles infrastructures.

Depuis 2015, nous avons observé des progrès soutenus à cet égard. Nous nous sommes engagés à investir plus de 7 milliards de dollars pour aider les Premières Nations à financer les infrastructures, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, dont plus de 5 milliards de dollars pour soutenir 1 545 projets liés à l'eau et aux eaux usées qui bénéficieront à 595 collectivités, lesquelles desservent environ 481 000 personnes. Jusqu'à maintenant, 725 de ces projets ont été menés à bien.

Les résultats sont clairs. Nous avons été en mesure de lever 149 avis à long terme d'ébullition de l'eau, ce qui a permis à 9 289 foyers et 655 immeubles d'avoir accès à de l'eau potable, et ce qui a empêché 310 avis à court terme de devenir des problèmes à long terme.

Selon les inspections sur le rendement réalisées en 2023-2024, 97,5% des réseaux publics d'approvisionnement en eau dans les réserves produisent une eau traitée qui respecte les normes prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Cependant, comme l'a également souligné la vérificatrice générale, il reste encore du travail à faire. Dans chaque collectivité qui fait l'objet d'un avis à long terme d'ébullition de l'eau, un plan a été mis en place et des travaux sont en cours afin de lever cet avis, en collaboration avec la collectivité. Je suis déterminée à faire avancer ces travaux tout en veillant non seulement à accélérer ce processus, mais aussi à démontrer les progrès réalisés.

Le président: Je vous remercie.

Si vous pouvez conclure votre déclaration, nous passerons aux séries de questions, et vous pourrez communiquer ces renseignements.

L'hon. Mandy Gull-Masty: D'ici le printemps, nous avons l'intention de présenter un projet de loi sur l'eau potable, et je suis très impatiente de voir ce projet aboutir.

Nous reconnaissons également que, malgré tout le travail accompli et les nombreux renseignements fournis dans le cadre de ces audits, il y a encore des progrès à réaliser. Une part importante de ces progrès consiste à rencontrer les communautés là où elles se trouvent. Nous souhaitons aller de l'avant et travailler avec elles. Nous comprenons l'urgence de la situation, mais nous devons également faire preuve de respect et de transparence envers les familles que nous servons.

Aujourd'hui, nous acceptons les conclusions des rapports. Nous savons qu'elles constituent une évaluation et une ligne directrice. Nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire, et nous sommes déterminés à continuer dans cette voie. Cependant, il est essentiel que nos services soient fournis d'une manière qui respecte la culture, la dignité, l'autodétermination et les progrès réalisés par la communauté au sein de la collectivité.

Meegwetch.

• (1645)

Le président: *Meegwetch.*

Nous allons passer à notre première série de questions. Pendant six minutes, nous allons donner la parole au député Morin.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Madame la ministre, je vous remercie de nous avoir accordé votre temps aujourd'hui.

Je tiens à saluer de nouveau le fait que vous êtes la première ministre autochtone de Services aux Autochtones Canada. Je ne peux qu'essayer de comprendre les difficultés liées au fait d'être autochtone et de tenter de surmonter les défis inhérents à la fonction ministérielle. Cela dit, nous avons encore un défi à relever et beaucoup de travail à accomplir.

En réfléchissant à ces rapports, madame la ministre, vous reconnaissez que des progrès ont été réalisés. Toutefois, selon ces rapports, les budgets de SAC ont augmenté de 84 %, et pourtant plus de la moitié de ces recommandations restent sans réponse.

Vous venez de mentionner la question de l'eau, qui est le sujet de l'un des rapports dont nous discutons aujourd'hui. Vous présenterez au printemps un projet de loi sur l'eau potable. Vous vous êtes engagée à le faire. Cependant, le gouvernement s'est également engagé à respecter la déclaration des Nations unies et le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Pouvez-vous répondre à la question suivante? Si une Première Nation n'approuve pas votre mesure législative sur l'eau potable, ce processus respectera-t-il le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie de votre question, monsieur Morin. C'est un plaisir de travailler avec vous et de passer ce moment avec vous, non seulement en tant qu'élus à la Chambre, mais aussi en tant qu'anciens grands chefs de notre nation. Je pense que ce sont là des progrès à observer pour les jeunes Autochtones qui se tournent vers nous.

Le travail qui a été accompli en matière d'eau est considérable. Je tiens à souligner que les groupes que j'ai rencontrés la semaine dernière à l'Assemblée des Premières Nations ont été très clairs à ce sujet. Ils voulaient qu'une mesure législative soit déposée.

Nous savons qu'il existe plus de 640 communautés autochtones différentes à l'échelle nationale. Ce sont un grand nombre de nations qui ont chacune leur propre relation avec l'eau. Je crois que

nous devons également mentionner le fait qu'il existe une histoire de traumatismes liés à l'eau. Lorsque vous n'avez pas accès à de l'eau potable, cela a vraiment une incidence sur votre relation avec ce service lorsqu'il entre en jeu dans la collectivité.

En ce qui concerne la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, je suis très honorée de faire partie de la nation qui a contribué à cette déclaration et qui a aidé à rédiger ses grandes lignes. De nombreux dirigeants de ma nation ont participé à cet effort. Lorsque vous souhaitez parler du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et de ce que la déclaration cherche à faire, vous devez vous assurer que vous contribuez au processus. J'estime que le travail de rédaction de la mesure législative sur l'eau potable, qui a été gigantesque, va constituer un grand avancement.

Il y a toujours matière à l'amélioration, et je crois que cela vaut également pour la mesure législative. Lorsque nous voyons qu'il y a matière à amélioration ou que nous avons oublié d'aborder un élément ou de régler un problème, nous, les membres du gouvernement, devons réagir. J'estime que c'est à ces tables que nous entendrons des témoignages concernant ce à quoi pourrait ressembler une refonte de la mesure législative ou concernant ce qu'elle signifie aujourd'hui.

Billy Morin: Je m'excuse de vous interrompre, mais je dispose de peu de temps. Je vous remercie cependant de vos réponses.

Si une nation s'oppose à votre mesure législative — car plusieurs nations se sont opposées à la version précédente de cette mesure législative —, son examen constituerait-il une violation du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause?

L'hon. Mandy Gull-Masty: C'est une excellente question, monsieur Morin. Je pense que lorsqu'une nation exprime son mécontentement à propos d'une situation ou estime qu'on a négligé ses intérêts, il faut s'efforcer de comprendre réellement ce qui la préoccupe et ce qu'elle souhaite voir régler.

Billy Morin: Répondez-vous par l'affirmative ou la négative? Est-ce une violation du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause s'ils n'approuvent pas la mesure législative sur l'eau potable?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je ne peux pas parler en leur nom. C'est à eux d'en décider.

Billy Morin: Cependant, il s'agit là de votre mesure législative.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Il n'appartient pas au gouvernement de déterminer si j'ai violé leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. C'est à eux de faire cette déclaration.

• (1650)

Billy Morin: S'ils disent...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ils devraient me faire part de leurs préoccupations en ma qualité de membre du gouvernement, et je suis toujours disponible, réceptive et disposée à travailler avec eux pour répondre à ce qu'ils jugent insatisfaisant dans ce processus.

Billy Morin: Si la nation affirmait que vous avez violé son consentement préalable, donné librement et en connaissance, en présentant cette mesure législative, seriez-vous d'accord avec elle?

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'accepterais de travailler avec eux, en m'assurant de créer un espace pour ajuster tout ce qui, selon eux, ne remplit pas leurs conditions ou ce qui n'est pas satisfaisant. C'est ce que je crois. J'estime que si vous travaillez avec le gouvernement, si vous vous asseyez à la table des négociations et que vous avez des attentes et des souhaits en matière de services, le gouvernement devrait personnaliser ces services. Il devrait le faire à l'échelle nationale, voire à l'échelle communautaire au besoin. Nous devons en effet offrir un service de qualité. Nous devons proposer des programmes qui correspondent aux attentes des communautés. Si un groupe se manifeste et souhaite exprimer sa position, je suis là pour lui répondre et lui apporter le soutien dont il a besoin.

Billy Morin: Votre refus d'obtenir un consentement préalable, donné librement et en connaissance, est-il un moyen d'éviter d'avoir à vous y conformer?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Non, ce n'est pas le cas.

Billy Morin: Vous serez tenue de respecter le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance, dans le cadre d'autres mesures législatives.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ce que le gouvernement a proposé comme mesure législative a été défini en collaboration avec la communauté, qui y a largement contribué au processus. Je tiens à saluer ce travail et à remercier toutes les personnes qui ont participé aux discussions. Je tiens également à souligner que la semaine dernière, lors des séances de l'Assemblée, j'ai entendu de nombreux dirigeants des quatre coins du pays se réjouir de l'état d'avancement du projet de loi. Cependant, bon nombre d'entre eux m'ont également fait part de leur sentiment selon lequel il restait encore beaucoup à faire. Il ne m'appartient pas de déterminer si le gouvernement a violé le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance. Je tiens à être respectueuse à cet égard.

Billy Morin: J'ai une dernière question. Je ferai vite.

Le ministre de la Sécurité publique refuse d'adopter des mesures législatives essentielles en matière de maintien de l'ordre. Ces rapports montrent que les communautés sont toujours en crise. Vingt crises ont été déclarées cet été; je peux les citer. Êtes-vous d'accord pour désigner les services de police des Premières Nations comme essentiels, et comptez-vous le faire en tant que ministre des Services aux Autochtones au sein du Cabinet, oui ou non?

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'ai eu beaucoup de conversations très intéressantes avec M. Anandasangaree. Je pense que nous avons entendu beaucoup de choses à travers le pays. J'ai moi-même eu connaissance de nombreux cas. Ce soutien doit exister au sein de la communauté. À quoi ressemble-t-il? C'est à eux de le déterminer...

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons devoir passer à la secrétaire parlementaire, Mme Lavack.

[Français]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Madame la ministre, merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

La vérificatrice générale a relevé quatre obstacles systémiques au progrès. Il y a la continuité de la gestion, la clarté des niveaux de service, les défis liés à la capacité et une approche en vase clos.

Quelles mesures votre ministère prend-il pour s'attaquer à ces obstacles de façon coordonnée?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie de la question.

Quand on m'a présenté le dossier, j'ai vu qu'il y avait une demande importante de la part des Premières Nations, soit qu'on adopte une approche de service à guichet unique. C'est une des choses sur lesquelles j'étais fière de travailler avec mon sous-ministre. Nous avons déterminé quel était le processus à suivre pour faire des changements à l'interne à Services aux Autochtones Canada afin d'adopter une telle approche.

De plus, je suis fière que le gouvernement ait donné la directive à tous les ministres qui font partie du Cabinet d'adopter une approche pangouvernementale pour travailler sur les dossiers liés aux personnes autochtones. Mon ministère ne doit pas être le seul à aborder ces questions. Le premier ministre a donné une directive pour s'assurer que nous travaillons tous ensemble pour donner ce service.

Madame Wilson, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

Gina Wilson (sous-ministre, ministère des Services aux Autochtones): Tout a été bien couvert. Merci.

[Français]

Ginette Lavack: Parlons un peu de la gestion de crise.

On sait que le ministère de la ministre Olszewski est aussi responsable de ces questions. Comme vous l'avez déjà mentionné, la dernière saison de feux de forêt a été très intense. De plus, la fréquence de ces catastrophes augmente énormément.

Comment Services aux Autochtones Canada collabore-t-il avec les provinces ainsi qu'avec les dirigeants et les dirigeantes des Premières Nations pour renforcer la préparation à cet égard?

Que faites-vous, de concert avec la ministre Olszewski, pour vous assurer qu'on s'attaque aux réels défis sur le terrain?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci de la question.

J'ai beaucoup travaillé avec ma collègue la ministre Olszewski, parce que la saison des feux a été très intense. Nous avons fait plusieurs choses. Nous avons notamment travaillé avec plus de 300 coordonnateurs des urgences dans les communautés. Ils ont été d'un grand soutien. Nous avons aussi travaillé avec plusieurs nations, dans plusieurs provinces, concernant divers niveaux d'urgence. C'est toujours un progrès pour nous.

J'ai eu la chance de participer à la réunion des ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux que présidait la ministre Olszewski pour voir quelle était la relation entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et la communauté. Nous avons pu constater qu'il y avait beaucoup de travail à faire sur ce plan.

Nous avons réussi à obtenir certaines ententes avec les provinces, mais il reste aussi encore un peu de chemin à faire avec certaines. Il semble y avoir une approche différente dans chacune des provinces. Nous voulons vraiment nous assurer que les services et les ententes sont basés non seulement sur la réalité de leur communauté, mais également sur la relation avec leur gouvernement provincial. Nous essayons de progresser sur ce plan et nous avons jusqu'à maintenant obtenu beaucoup de succès.

Nous voulons aussi que ce ne soit pas juste ces deux groupes qui aient un rôle à jouer dans le processus. Les gens de Sécurité publique Canada peuvent aussi répondre aux urgences dans le cadre de partenariats. Le fait d'avoir une entente claire, dont le processus et les rôles sont bien définis, et le fait de faire un suivi bien défini après une situation d'urgence vont nous permettre d'augmenter et d'ajuster les services pour réussir à offrir un service de haute qualité. Ce service sera toujours basé sur ce qui se passe en temps réel. C'est vraiment important. Il ne suffit pas d'avoir une politique et de travailler en fonction de celle-ci. Il s'agit aussi de s'adapter à la réalité de ce qui se passe dans le monde.

Comme nous l'avons vu, plusieurs processus étaient en place pour lutter contre les feux de forêt. Toutefois, le nombre de feux de forêt de cet été a tellement augmenté qu'il y a quand même eu un manque de ressources non seulement du côté de Services aux Autochtones Canada, mais également du côté des municipalités et des gouvernements provinciaux.

Malgré ces moments malheureux et intenses, et malgré le climat d'incertitude, je pense que nous avons réussi à établir un niveau élevé de coopération. J'étais fière de savoir que, dans plusieurs endroits et dans plusieurs communautés, des membres de la communauté se positionnaient en leaders et que des membres de la communauté étaient en première ligne pour combattre le feu. Cela a vraiment démontré qu'il y avait une grande force au sein de la communauté pour assurer que leurs membres demeurent en sécurité.

Je suis également fière des mesures de soutien qui ont été mises en place pendant que les gens étaient hors de leur communauté ainsi que des mesures de soutien importantes dont ils ont bénéficié quand ils ont eu besoin de retourner dans la communauté. Les situations d'urgence ne se limitent pas qu'à un seul événement. Il y en a plusieurs.

À Service aux Autochtones Canada, nous sommes là pour travailler avec eux à toutes les étapes liées à la résolution de la situation d'urgence.

• (1655)

Le président: Merci.

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'être avec nous.

Vous avez dit considérer l'audit de la vérificatrice générale du Canada comme étant un point de repère. Vous avez aussi dit que votre ministère présentera un plan d'action en 2026 sur la voie à suivre pour améliorer les programmes ciblés dans le rapport de la vérificatrice générale.

D'abord, pouvez-vous nous dire...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Pourriez-vous juste parler un peu plus lentement?

Sébastien Lemire: D'accord.

Madame la ministre, vous avez dit que le rapport de la vérificatrice générale était considéré comme un point de repère et que votre ministère présentera un plan d'action au printemps 2026 sur la voie à suivre pour améliorer les programmes ciblés dans le rapport de la vérificatrice générale.

D'abord, êtes-vous d'accord sur les recommandations de la vérificatrice générale?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Quand je reçois un rapport comportant des recommandations, je le prends comme le reflet d'un travail qui a été fait par la vérificatrice générale. Lorsque nous avons préparé notre plan d'action, nous avons eu la chance de travailler avec les communautés qui ont été touchées par les recommandations.

Nous savons que l'application d'une recommandation peut parfois être très différente d'une partie du pays à une autre. Nous savons aussi que nous devons vraiment travailler sur les choses qui ne sont pas reflétées dans les recommandations, comme les barrières liées à la langue ou à la distance. Ces barrières ne sont pas clairement déterminées. Dans notre plan d'action, nous ajoutons une réponse qui va refléter toute cette réalité.

• (1700)

Sébastien Lemire: Dans le rapport de la vérificatrice générale du Canada, l'un des constats est le fait que les dépenses ont augmenté de 84 %. On est passé de 13 milliards de dollars à 24 milliards de dollars. Pourtant, les services continuent de manquer dans les communautés, soit l'eau potable, l'électricité, le logement ou les services policiers.

Selon le rapport, chaque année, on voit que, dans les comptes publics, des sommes ne sont pas dépensées dans vos budgets. Par exemple, l'année dernière, cela dépassait le milliard de dollars. Ce n'est pas pour 2025. Je me souviens qu'une année, c'était près de 5 milliards de dollars.

Année après année, il y a donc de l'argent qui est promis. On fait de belles promesses aux Premières Nations, lesquelles ne sont pas tenues par votre gouvernement.

Pourquoi n'êtes-vous pas capable de dépenser l'argent qui vous a été accordé?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci de la question.

D'entrée de jeu, je voudrais parler de l'augmentation des dépenses de 84 %. Il faut examiner le contexte.

Il s'agit de nations, de communautés qui ont souffert d'un sous-financement chronique, qui était insuffisant pour répondre à leurs besoins. Cela a été constaté à plusieurs égards, dans des espaces et des territoires particuliers. Ces nations et ces communautés ont toutes un contexte historique différent par rapport à ceux des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Leurs structures de gouvernance sont aussi propres à leur réalité.

Services aux Autochtones Canada travaille avec 640 communautés sur toutes sortes de choses. Si nous comblons l'écart en dépensant tous les sous, cela augmentera la pression sur les communautés.

Il faut que ce soit clair. Dans certains cas, nous accordons des fonds aux communautés. Nous ne sommes pas là pour nous assurer qu'elles dépensent l'argent que nous leur versons, mais pour travailler avec elles.

Quand nous travaillons avec elles, ce n'est pas seulement pour dépenser de l'argent, c'est aussi pour créer la capacité nécessaire et assurer que les programmes répondent aux besoins propres à leur nation. Nous travaillons aussi avec elles pour déterminer ce que pourrait être leur vision d'avenir. Dans ce processus, nous sommes aussi plus flexibles.

Ce n'est pas tout le monde qui commence à la même place...

Sébastien Lemire: La réalité, c'est que...

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... mais tout le monde veut obtenir un résultat basé sur la vision de leur nation.

Sébastien Lemire: Elles ne sont pas toutes à la même place, mais on constate souvent que les communautés autochtones les plus pauvres sont dans une spirale qui les maintient dans cette pauvreté. Malheureusement, les programmes qui devraient les sortir de ces difficultés ne se rendent pas chez elles, car elles n'ont pas nécessairement la capacité de répondre à l'ensemble des normes imposées.

Prenons l'exemple du logement. L'initiative Yānonhchia', qui est faite par et pour les Premières Nations et qui est ancrée dans les communautés, n'a pas été soutenue par vous dans le dernier budget.

Pourquoi cela?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Merci de la question.

J'ai eu l'occasion de travailler avec le chef Lance Haymond, et j'ai vraiment été impressionnée par son initiative.

Je sais que le chef Haymond est en train de revoir le processus lié au projet Yānonhchia' afin qu'il ne soit pas seulement offert au Québec, mais aussi partout au Canada. Le ministre du Logement et de l'Infrastructure a la responsabilité de ce dossier. C'est lui qui soutient les programmes. Je sais qu'il est en train...

Sébastien Lemire: Cela va-t-il inclure le projet Yānonhchia'?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je sais que des rencontres ont lieu pour voir quel pourrait être le potentiel du projet Yānonhchia' et pour savoir quelles sont les autres organisations autochtones avec qui nous pourrions travailler. Si des communautés veulent établir un processus pour augmenter le nombre de logements, nous devons nous assurer que nous travaillons avec elles afin de répondre à leurs besoins.

Pour avoir du succès, il faut inviter les communautés et d'autres organisations ayant des vues semblables ailleurs au pays à participer aux projets. C'est en faisant cela que nous aurons le plus de succès en tant que gouvernement. Si nous adoptons une approche où nous imposons des choses aux communautés et que nous les obligeons à s'adapter à nos buts, cela ne fonctionnera pas. Les résultats ne seront pas basés sur leurs besoins, ce qui créera de la pression. Ce n'est pas mon approche, comme ministre.

Je suis là pour travailler avec les communautés et pour avoir recours à diverses organisations qui offrent un service de qualité. Personnellement, je crois en Yānonhchia'. Je pense que c'est une force. Je fais confiance au chef Haymond. Je sais qu'il pourra s'assurer que le processus du gouvernement concernant la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique, comprend des mécanismes de consultation avec des groupes de l'extérieur du gouvernement pour déterminer quels sont les besoins à l'intérieur des communautés.

Je pense que c'est en travaillant avec des groupes qui entretiennent des relations et qui travaillent en collaboration étroite avec les autres communautés que nous obtiendrons le plus de succès.

• (1705)

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Schmale pour cinq minutes.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'être présente aujourd'hui.

Madame la ministre, lorsque le ministère a été créé il y a environ six ou sept ans, il avait pour mandat de devenir un jour inutile. Je pense que nous soutenons tous cet objectif. De plus en plus de nations s'engagent sur la voie de l'autodétermination, et elles le font au rythme qui leur convient le mieux.

Cela étant dit, comme l'a souligné la vérificatrice générale, le ministère lui-même est passé d'environ 4 200 employés à ses débuts à plus de 8 000 employés aujourd'hui. Pour ce qui est des résultats, comme l'a souligné la vérificatrice générale, à ce jour, seulement 53 % des recommandations ont été mises en œuvre.

Étant donné que votre ministère compte plus d'employés que jamais — les fonds sont disponibles, comme l'a souligné la vérificatrice générale —, quels obstacles vous empêchent d'atteindre les résultats escomptés?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Oui, je suis d'accord sur ce point. Lorsque j'ai assumé mes fonctions de ministre, je soutenais également l'objectif visant à ce que les dossiers liés aux autochtones soient traités dans le respect de l'autodétermination des communautés qui en assument la responsabilité. Je pense qu'il s'agit là de la voie vers la réussite. Je soutiens et honore les communautés qui sont très près de l'objectif et qui continuent de remédier à certaines lacunes. Je reconnais également que nous devons renforcer les capacités de certaines communautés. Elles ont besoin de ce soutien, car elles ne sont pas encore à ce stade.

En ce qui concerne l'augmentation des fonds et la taille croissante de la bureaucratie ou de la fonction publique au sein du ministère, j'aimerais replacer les choses dans leur contexte. La décision de scinder le département a été prise immédiatement après l'une des périodes les plus difficiles pour les peuples autochtones de ce pays. À cette époque, le financement avait considérablement diminué. Le soutien et les relations avec le gouvernement étaient insuffisants. Je suis désolée. Je ne veux pas vous offenser, mais le gouvernement conservateur, à l'époque...

Jamie Schmale: Aucun problème.

Prenons...

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'aimerais finir de répondre à la question.

Jamie Schmale: Je sais, mais je vous ai laissée parler pendant une minute, et c'est maintenant mon tour. Malheureusement, madame la ministre, mon temps est limité.

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'aimerais finir de répondre à la question. Vous avez posé une question sur la bureaucratie et je peux répondre à cette question...

Le président: Nous ne pouvons pas comprendre ce que vous dites pour l'instant, laissons donc la ministre terminer. Ensuite, nous reviendrons vers vous et vous accorderons quelques secondes supplémentaires.

Jamie Schmale: Je lui ai accordé plus d'une minute. Je pense avoir été très juste, monsieur le président.

Le président: Oui, nous vous accorderons quelques secondes supplémentaires, mais je vais laisser la ministre terminer.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je tiens à répondre à l'intégralité de votre question.

Le budget du ministère a augmenté et le ministère offre davantage de services. Il s'est agrandi parce qu'il a procédé à une analyse approfondie de l'ensemble des besoins liés à la volonté d'intégrer la communauté dans un espace. Certaines collectivités ont besoin d'un soutien supplémentaire ou prolongé. D'autres collectivités ont évolué et elles veulent s'assurer qu'elles mettent en place de nouvelles mesures.

Même si vous n'êtes pas d'accord avec la taille ou la croissance du ministère, ou même si vous n'êtes pas d'accord avec le fait que ce sont — je ne veux pas dire « des dépenses appropriées », car je ne pense pas que ce genre de langage soit nécessaire dans le cadre de la présente discussion ou qu'il reflète ce qui devrait être offert... Notre gouvernement est tenu de répondre aux besoins des Premières Nations de notre pays, et nous devons moralement vouloir le faire, car elles ont été lésées au cours de l'histoire, même avant le gouvernement conservateur. Elles réagissent aux injustices historiques. Elles réagissent à certains cas particuliers. Elles continuent de souffrir des préjudices qui leur ont été causés.

Je veux être juste et respectueuse, mais je tiens aussi à m'assurer que la question soit traitée dans son ensemble et dans son contexte élargi.

• (1710)

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Schmale, vous avez la parole.

Jamie Schmale: Je vais reprendre mon temps de parole. Je vous remercie, monsieur le président.

Revenons au moment où vous avez parlé de la fin de 2015. Vous pouvez faire une telle déclaration. C'est très bien, mais selon la vérificatrice générale, aucune amélioration satisfaisante n'a été apportée.

En matière de logement, il est dit ici même, dans ce paragraphe, qu'il n'y a pas eu d'amélioration satisfaisante des conditions de logement dans les collectivités des Premières Nations de 2015 à 2022. Il n'y a eu aucune amélioration satisfaisante, même si vous êtes assise ici et que vous nous dites que la situation était peut-être mauvaise à l'époque, mais qu'elle s'est maintenant beaucoup améliorée. Eh bien, non, ce n'est pas le cas. C'est bien beau de dire que nous allons fournir des services de qualité, mais la plupart des nations ne veulent pas davantage de services.

Vous êtes vous-même une leader autochtone respectée. Combien de fois avez-vous parlé de nouveaux services ou de nouveaux programmes plutôt que d'un financement direct aux nations pour favoriser leur autodétermination?

Gina Wilson: Le député a raison de dire que le nombre d'employés de Services aux Autochtones Canada était de 8 619 équivalents temps plein au 31 mars. De plus, grâce au plafonnement des effectifs et à des décisions très prudentes en matière de dotation, ce nombre a été réduit à 8 076 employés. En fait, ce nombre tend à diminuer. Je tenais simplement à le préciser.

Nous avons également obtenu des résultats notables dans de nombreux domaines. En fait, nous avons ici un immense tableau récapitulatif contenant toutes sortes de données, de réalisations, d'indicateurs et de résultats exceptionnels qui n'ont peut-être pas été mis en évidence dans le rapport de la vérificatrice générale, mais qui existent à l'extérieur du cadre du rapport et qui se trouvent avec tout le reste. Nous pouvons passer en revue toutes ces réalisations si vous le souhaitez, mais nous n'aurons probablement pas le temps.

Jamie Schmale: Je vous remercie, madame Wilson. Je comprends cela. Je vous remercie d'avoir répondu, mais ce n'était pas ma question.

Madame la ministre, la question reste la même.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie.

Vous pouvez poser une question sur l'absence de progrès, mais je ne suis pas d'accord.

Je rejette la prémisse de la question, car de nombreuses collectivités, d'un bout à l'autre du pays, ont profité des programmes de financement qui ont été mis sur pied, et cela se reflète aussi dans le budget actuel. Ces collectivités entreprennent et mettent sur pied pour elles-mêmes de nouveaux projets d'accession à la propriété et des initiatives en matière d'hypothèque et de construction, afin de s'assurer que la collectivité est en mesure de déterminer la forme que prendra son infrastructure.

J'ai visité un grand nombre de ces collectivités. Je viens moi-même d'une nation qui fait partie de ces collectivités.

Jamie Schmale: On dit ici, dans le rapport de la vérificatrice générale, que...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous dites qu'il n'y a aucun progrès.

Jamie Schmale: ... « le pourcentage de logements nécessitant des réparations majeures »...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Nous faisons le nécessaire pour nous assurer que nous sommes en mesure de répondre aux besoins de la collectivité.

Jamie Schmale: ... « le pourcentage des logements dans les collectivités des Premières Nations qui devaient être remplacés a augmenté, passant de 5,6 % à 6,5 % ».

Le président: J'ai ajouté environ une minute et 50 secondes au temps imparti, et je vais donc maintenant passer à un autre intervenant. Nous aurons d'autres occasions de poser des questions.

Monsieur Battiste, vous avez cinq minutes.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Jamie Schmale: Excusez-moi, monsieur le président, mais qu'avez-vous dit?

Le président: Nous avons ajouté près de deux minutes à votre échange. Le greffier a chronométré l'échange et il a duré environ une minute et 50 secondes.

Nous allons donc passer à un autre intervenant. Il y aura une autre série de questions pour les conservateurs. Je vous remercie.

Monsieur Battiste, vous avez la parole. Je vous remercie.

Jaime Battiste: Je vous remercie d'être ici aujourd'hui, madame la ministre.

Je sais que la semaine dernière était très occupée, car plusieurs Premières Nations de partout au Canada sont venues à Ottawa pour l'assemblée générale annuelle de l'Association des Premières Nations. Je suis sûr qu'elles ont aimé voir une ministre des Services aux Autochtones du Canada qui a elle-même une expérience vécue des Premières Nations, mais qui a également été une leader à un moment donné. Je suis sûr qu'ils vous ont beaucoup parlé de leurs différentes priorités.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que nous élaborons un plan d'action pour répondre à certains des enjeux. J'aimerais que vous nous parliez de certaines des préoccupations que vous avez entendues et que vous nous précisiez ce que fait notre gouvernement pour mettre en œuvre le plan d'action en tenant compte des commentaires qui ont été formulés.

• (1715)

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie, monsieur Battiste.

J'ai vécu une expérience exceptionnelle la semaine dernière. En effet, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes que nous servons. De plus, j'ai également eu la chance de rencontrer certains des nouveaux jeunes leaders émergents qui font partie de la relève. J'étais très fière de les voir participer à l'Assemblée des Premières Nations, où ils ont fait des déclarations et parlé des besoins des jeunes.

Nous avons entendu trois préoccupations principales. Nous voulions nous assurer que lorsque nous rencontrions des partenaires, nous serions en mesure de cerner, avec eux, ce que le budget pouvait offrir. Nous avons entendu de nombreuses préoccupations liées au projet de loi concernant l'eau. Nous avons reçu énormément de commentaires positifs sur la présence du premier ministre, qui était là pour parler du dépôt de ce projet de loi au printemps. Nous avons aussi entendu de nombreuses discussions au sujet du logement. Je suis certaine qu'on me posera une question sur le sujet, et je vais donc garder cette partie de ma réponse pour votre collègue qui abordera plus tard la question du logement.

J'ai entendu de nombreux commentaires sur les déclarations du premier ministre concernant les mesures qu'il prévoit prendre pour protéger les Premières Nations en cette période de fortes pressions économiques. Nous avons également entendu parler des nombreuses attentes quant à la nature de la transformation de Services aux Autochtones Canada. Nous avons collaboré activement avec nos partenaires pour définir la manière dont nous voulons opérer cette transition au sein du ministère.

Il ne s'agit pas seulement de tenter d'améliorer la qualité des services. Il s'agit également de transformer et de moderniser le ministère des Services aux Autochtones. Nous avons mené un processus d'examen complet, ce qui nous a permis de cerner les domaines dans lesquels nous pouvions améliorer les services et les domaines dans lesquels nous pouvions faire davantage.

Je demanderais à la sous-ministre de parler de certains aspects de la modernisation et des plans d'action que nous comptons présenter à l'avenir.

Gina Wilson: Je serai brève.

Je suis très fière que Services aux Autochtones Canada ait récemment réorganisé plusieurs de ses secteurs, activités et programmes. Le ministère est désormais plus ciblé, avec des processus simplifiés et des responsabilités clairement définies. La ministre a fait référence à un guichet unique, ce qui permettra d'offrir de meilleurs services aux membres et aux collectivités des Premières Nations par courrier, en personne, par téléphone, etc.

Nous poursuivons la réorganisation des bureaux régionaux, afin d'offrir de meilleurs services, encore une fois, aux collectivités et aux membres des Premières Nations, mais aussi pour favoriser les innovations technologiques et les services automatisés.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

Jaime Battiste: Hier soir, il y a eu une réception pour l'Association nationale des centres d'amitié. Je sais que certains d'entre nous y ont assisté.

Je viens d'une réserve des Premières Nations, mais je comprends l'importance des ressources en milieu urbain comme les centres d'amitié. Certaines préoccupations des intervenants des centres d'amitié font l'objet de discussions.

Pourriez-vous nous dire comment nous établissons les priorités et reconnaissons les mesures de soutien pour les Autochtones en milieu urbain à l'échelle du pays?

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'ai été très heureuse de rencontrer la nouvelle direction du centre d'amitié. J'ai également été très heureuse de m'entretenir avec la directrice générale.

Il est évident que le centre recherche la continuité et la prévisibilité du financement, afin de pouvoir toujours atteindre son objectif, qui est de servir les personnes qui vivent à l'extérieur de la collectivité.

C'est une réalité que certaines personnes quittent la collectivité, car elles souhaitent vivre en ville pour aller à l'école et travailler. Il est donc nécessaire de disposer d'un espace où les membres de la collectivité peuvent se réunir. Ces espaces sont essentiels.

Je tiens à m'assurer que lorsque nous aurons un dialogue de suivi sur les résultats attendus de ce financement continu, ces intervenants dirigeront la discussion et les points abordés.

Nous avons eu l'occasion de discuter. Je demanderai un suivi technique en plus de ce que j'ai dit, mais je suis très encouragée par ce que j'ai vu et par les conversations que nous avons eues.

Le président: Merci beaucoup. Si vous pouviez envoyer ce suivi par écrit, ce serait formidable, car nous arrivons à la fin de la discussion.

Candice St-Aubin (sous-ministre adjointe principale, Santé et Programmes sociaux, ministère des Services aux Autochtones): Cela ne pose aucun problème.

Le président: La parole est maintenant à M. Lemire. Il a deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, madame la ministre, d'être avec nous.

La vérificatrice générale a constaté qu'au 1^{er} avril 2025, il restait encore 35 avis d'ébullition à long terme en vigueur, un nombre qui est passé à 38 le 1^{er} décembre 2025. De plus, neuf de ces communautés sont visées par des avis depuis plus de 10 ans, notamment la communauté de Kitisakik, qui est dans votre circonscription. Dans le cas de cette communauté, la solution est venue de Québec, qui a investi de l'argent pour l'électrification.

Services aux Autochtones Canada n'a pas été en mesure de déterminer le montant du financement réellement nécessaire aux Premières Nations pour exploiter et maintenir leur système d'eau potable.

Comment votre ministère peut-il prétendre faire des progrès importants — c'était votre première réponse au rapport de la vérificatrice générale — sans avoir établi les besoins en matière de financement de base indispensables au fonctionnement sécuritaire et durable de ces systèmes?

• (1720)

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous remercie de la question. J'étais en train de clarifier une partie de votre question.

Il reste effectivement 35 avis d'ébullition, dont neuf nouveaux et neuf qui sont en place depuis plus de 10 ans. Ces avis d'ébullition sont en vigueur pour plusieurs raisons. Il s'agit parfois d'un manque de ressources capables de travailler avec l'équipement...

Sébastien Lemire: La question portait sur la façon dont votre ministère évalue les besoins.

Pourquoi le ministère n'est-il pas capable de chiffrer les besoins réels pour que tout le monde ait accès à l'eau potable?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Les avis d'ébullition sont envoyés pour plusieurs raisons. C'est ce qui permet de déterminer les besoins. Dans certains cas, il manque de ressources humaines capables de travailler avec le nouvel équipement.

Sébastien Lemire: Je me permets de vous interrompre, parce que mon temps de parole est plus court que celui des autres.

L'hon. Mandy Gull-Masty: C'est ainsi qu'on va déterminer où vont aller les montants accordés. Pour regarder le portrait de...

Sébastien Lemire: Madame la ministre, excusez-moi, mais je n'ai pas le temps.

Le gouvernement accorde zéro dollar pour 2025-2026. Il accorde 2,3 milliards de dollars à partir de l'an prochain seulement. La capacité de réponse du gouvernement est donc devenue lettre morte.

Mon temps de parole est écoulé.

Le président: Merci.

[Traduction]

Vous devrez faire un suivi par écrit.

Tout d'abord, pour les conservateurs, nous entendrons M. Morin, qui a cinq minutes. Je crois que vous partagerez votre temps.

Billy Morin: Oui, je partagerai mon temps avec M. Schmale.

Madame la ministre, vous avez présenté aujourd'hui le projet de loi S-2 à la Chambre. Vous menez actuellement des consultations à ce sujet et vous suivez un processus consultatif. Étant moi-même originaire de l'Alberta, j'ai entendu directement les chefs de l'Alberta affirmer qu'ils se sentent exclus de plusieurs processus. La semaine dernière, le premier ministre est parti juste quand le temps est venu de répondre directement à leurs questions à la Chambre. D'autres Premières Nations de l'Alberta ont dit qu'une réunion privée avait eu lieu avec le premier ministre et qu'un grand nombre d'entre elles en avaient été exclues.

En ce qui concerne le projet de loi S-2, vous avez organisé une table ronde des organisations autochtones et consulté l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, l'Assemblée des chefs du Manitoba et l'Assemblée des Premières Nations. Les Premières Nations de l'Alberta ne sont pas représentées, et elles se sentent exclues.

Pourquoi le gouvernement exclut-il les Premières Nations signataires des traités n° 6, 7 et 8 de l'Alberta des consultations sur des

grands projets concernant la définition de ce qu'est un membre des Premières Nations?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Oui, le projet de loi S-2 a été présenté à la Chambre aujourd'hui. L'invitation faite au premier ministre et le temps qui lui est alloué pour s'exprimer sont déterminés par l'Assemblée des Premières Nations. Je ne ferai donc aucun commentaire sur la manière dont ce temps a été alloué ou utilisé.

L'Assemblée nous a fait part de nombreux commentaires. Certaines collectivités tenaient à s'assurer que nous étions en mesure de...

Billy Morin: Que vous ont dit les Premières Nations de l'Alberta? Elles se sentent exclues.

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'ai entendu, ou plus précisément j'ai reçu une lettre des Premières Nations de l'Alberta dans laquelle elles disaient vouloir participer...

Billy Morin: Ce n'était qu'une lettre.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... à un processus de consultation qu'elles avaient elles-mêmes défini. J'ai eu l'occasion d'avoir des discussions fructueuses avec certains de leurs dirigeants lors des négociations que nous avons eues avec les Premières Nations de l'Alberta...

Billy Morin: De quel dirigeant s'agissait-il?

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... et ils ont clairement indiqué que, même s'ils appuyaient la règle d'un seul parent, ils voulaient également déterminer eux-mêmes les critères liés à l'appartenance et à la citoyenneté. Mon rôle, à titre de ministre, est d'essayer de trouver un terrain d'entente et de déterminer comment nous pouvons concilier ces deux aspects.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que je souhaite aborder la question de la règle de l'exclusion de la deuxième génération. C'était l'une des grandes préoccupations dont j'ai entendu parler la semaine dernière.

Billy Morin: D'accord.

Monsieur le président, j'ai terminé.

Le président: Avez-vous terminé?

La parole est maintenant à...

Jamie Schmale: Non, c'est mon tour.

Le président: ... monsieur Schmale, oui, vous avez deux minutes et demie.

Jamie Schmale: Vous vous êtes arrêté pour penser, et j'étais donc un peu inquiet. Je pensais que nous nous connaissions suffisamment bien, mais ce n'est pas grave.

Le président: Il a utilisé exactement la moitié du temps imparti, soit deux minutes et demie.

Jamie Schmale: D'accord. C'est parfait.

Je vous remercie, madame la ministre.

Êtes-vous d'accord avec les conclusions de la vérificatrice générale?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Comme je l'ai déjà dit, je pense que je reçois les recommandations de la vérificatrice générale. Je tiens à m'assurer de les utiliser pour orienter ma démarche, mais je tiens aussi à m'assurer d'aller plus loin en collaborant avec les collectivités pour déterminer les effets concrets de la mise en œuvre des recommandations sur le terrain, dans la collectivité. Je reconnais certainement que la vérificatrice générale accomplit un travail immense et qu'elle formule des recommandations fondées sur l'évaluation...

• (1725)

Jamie Schmale: Êtes-vous d'accord avec ces recommandations? Les conditions de logement ne se sont pas améliorées.

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... mais mon objectif, à titre de ministre, est de...

Jamie Schmale: Mais êtes-vous d'accord?

L'hon. Mandy Gull-Masty: ... veiller à ce que, si ces recommandations sont mises en œuvre, elles correspondent également à ce que les collectivités souhaitent voir sur le terrain.

Jamie Schmale: Je comprends certainement tout cela. Mais en même temps, êtes-vous d'accord, oui ou non, avec les recommandations de la vérificatrice générale?

L'hon. Mandy Gull-Masty: N'avez-vous pas compris ma réponse?

Jamie Schmale: Oui, je l'ai comprise. J'aimerais seulement obtenir une...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ma réponse est que j'ai reçu...

Jamie Schmale: Vous avez dit que vous les acceptiez.

L'hon. Mandy Gull-Masty: J'ai reçu les recommandations de la vérificatrice générale...

Jamie Schmale: Vous les avez reçues. Vous n'avez pas répondu par oui ou par non. Êtes-vous d'accord avec ces recommandations?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Ce n'est pas une question à laquelle on peut répondre par oui ou par non.

Jamie Schmale: Oui, je suis sûr que c'est possible.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Non, ce n'est pas le cas.

Le président: Évitez de répondre du tac au tac. Laissons simplement la ministre répondre et poursuivons avec les questions.

Veillez poursuivre votre intervention, madame la ministre.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je respecte le travail de la vérificatrice générale, mais je veux aussi souligner que la vérification de la conformité des résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés ne tient pas compte de toutes les facettes du travail accompli à Services aux Autochtones Canada. Même si la vérificatrice a formulé ses recommandations dans l'intention louable de favoriser des résultats positifs, ces recommandations ne s'appliquent pas à la réalité de toutes les Premières Nations de la même façon.

Jamie Schmale: Nous devons nous satisfaire de cette réponse.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Il faut poursuivre le travail et apporter des ajustements qui tiennent compte de ces réalités.

Jamie Schmale: La majorité des Premières Nations à qui vous parlez sont-elles...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je tiens à préciser au Comité l'importance que nous accordons, à Services aux Autochtones Canada...

Jamie Schmale: Veulent-elles d'autres programmes? Demandent-elles d'autres programmes ou du financement direct?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Il est important pour nous, à Services aux Autochtones Canada, de travailler avec...

Jamie Schmale: Dans un ministère dont le mandat est de fermer...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Certaines Premières Nations reçoivent aussi du financement direct...

Le président: Un instant. C'est très difficile pour les interprètes.

Merci.

Allez-y, madame la ministre. J'ai ajouté quelques secondes.

Jamie Schmale: L'objectif de la ministre est d'écouler mon temps de parole. Je vois clair dans son jeu, et je ne vais pas la laisser faire.

Le président: Je vous demande de respecter les interprètes.

Jamie Schmale: Je vais lui donner le plus de temps possible, monsieur le président...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je ne pense pas que ce commentaire était respectueux à mon endroit.

Le président: Cet échange est stérile. Nous perdons notre temps.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Je vous demanderais de vous excuser parce que j'essaie seulement de répondre à votre question.

Jamie Schmale: Je n'ai pas l'impression que c'est ce que vous faites, madame la ministre.

L'hon. Mandy Gull-Masty: La conversation ne peut pas être productive si vous m'interrompez constamment et que vous ne respectez aucune de mes réponses.

Le président: Monsieur Schmale, laissez la ministre terminer sa réponse.

Jamie Schmale: Je lui pose des questions. Je comprends que vous n'aimez pas mes questions, mais je pose les questions...

L'hon. Mandy Gull-Masty: Vous n'aimez peut-être pas mes réponses, mais je dois tout de même répondre.

Le président: Nous allons laisser la ministre répondre à la question, puis nous allons passer à autre chose.

Vous pouvez terminer, madame la ministre. Vous avez 30 secondes.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Certaines collectivités sont préparées à recevoir du financement direct, mais elles peuvent aussi obtenir de l'assistance de la part du ministère. Nous pouvons également aider celles qui ont besoin de soutien additionnel et qui souhaitent bâtir des capacités en collaboration avec nous. Pour chaque recommandation de la vérificatrice générale, je dois m'assurer que la mise en œuvre répond aux besoins des collectivités concernées.

Je veux être juste. Je veux bien traiter les gens. Je veux m'assurer en outre que les résultats sont obtenus selon le principe d'autodétermination. Mon rôle est de soutenir les collectivités, et non pas de leur imposer une recommandation. Je veux que la vérificatrice générale voie que je fais mon travail, mais je veux également qu'elle comprenne que les réalités peuvent différer selon les collectivités. Le gouvernement doit tenir compte de ces variantes.

Le président: Merci, madame la ministre.

Je cède la parole au secrétaire parlementaire Battiste.

Jaime Battiste: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, vous avez été interrompue plusieurs fois pendant que vous parliez du projet de loi S-2 et que vous nous faisiez part des commentaires que vous avez entendus et de ce que vous en pensez. Il y a eu beaucoup de conversations approfondies sur la nécessité d'éliminer la règle de l'exclusion après la deuxième génération. Évidemment, des questions difficiles se posent un peu partout au pays: comment s'y prendrait-on pour éliminer cette règle et par quoi la remplacerait-on? Comment faire pour que les collectivités, qu'elles soient en faveur ou non, aient la capacité de déterminer qui décide qui est membre de la collectivité et qui est un Indien inscrit?

Je voudrais que vous nous fassiez part de votre réflexion sur cette question et des prochaines étapes que suivra le gouvernement dans son étude du projet de loi S-2.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Un aspect important des conversations qui se tiennent à l'Assemblée... Il y a diverses perspectives. Certains caucus soutiennent résolument la transition immédiate vers la règle du parent unique pour la transmission du statut, tandis que d'autres sont préoccupés par le manque de clarté concernant l'application immédiate ou non de cette règle aux personnes ayant obtenu leur statut par mariage ou par adoption.

Dans la prestation des programmes et des services du ministère, j'essaie toujours de respecter le cheminement des collectivités. Où en sont-elles dans la définition ou la détermination de leurs propres protocoles ou de leur code d'appartenance ou de citoyenneté? Je suis d'avis que le gouvernement doit se retirer du processus de détermination du statut des membres des Premières Nations et aider sincèrement les collectivités à trouver leur voie vers l'autodétermination par rapport à ces questions.

Le rôle de ministre de Services aux Autochtones Canada est très complexe, et c'est extrêmement difficile de l'exercer en s'appuyant sur la Loi sur les Indiens. J'ai la conviction profonde qu'il faut s'éloigner de ce texte, octroyer aux collectivités les capacités nécessaires pour faire leurs propres choix et travailler avec elles de façon respectueuse. Les collectivités disposeraient alors de plusieurs options qui leur permettraient de redéfinir ce qui constitue pour elles la solution par excellence. La modification contenue dans le projet de loi S-2 propose comme solution la règle du parent unique pour la transmission du statut, mais je pense que nous devons aller plus loin afin de mettre en place les conditions qui permettront aux collectivités de définir leur propre solution.

Les dispositions sur le statut d'Indien inscrit dans la Loi sur les Indiens font partie de la discussion. Des composantes comme l'appartenance à une nation, l'intégration de nouveaux membres dans une collectivité, la définition du statut des membres qui vivent dans la collectivité, mais qui n'ont pas droit aux services ou aux programmes qui y sont offerts... Ce sont des situations très complexes et de dures réalités, dont il faut parler. Pour toutes ces raisons, je pense que la voie à suivre est de mettre en place ces conditions et accompagner les collectivités dans le cheminement qu'elles ont choisi vers l'autodétermination. Les Premières Nations savent ce qui est le mieux pour elles. Ce n'est pas au gouvernement, dont les actions ont été guidées historiquement par la Loi sur les Indiens, de leur dicter quoi faire. Cette ligne de conduite ne peut pas être productive.

• (1730)

Jaime Battiste: Merci, madame la ministre.

Je ne sais pas combien de temps il me reste, mais j'aimerais...

Le président: Il vous reste un peu de temps.

Jaime Battiste: Il m'en reste un peu. Très bien.

Je vais terminer en vous complimentant sur vos magnifiques boucles d'oreille, qui sont vraiment frappantes. Je vous ai parlé de ma sœur, qui vend des perles partout au Canada. Son entreprise s'appelle Sundaylace Creations. Comme c'est son anniversaire aujourd'hui, j'aimerais lui dire: « Bon anniversaire, Mariah. Continue ton bon travail. »

Le président: Merci beaucoup. *Chi meegwetch*, et bon anniversaire à votre sœur.

Madame la ministre, merci beaucoup d'avoir respecté la demande formulée dans la motion et d'être venue témoigner avant Noël et la pause des Fêtes. Je vous présente mes meilleurs vœux, à vous et aux membres de votre personnel. *Chi meegwetch*.

Je vais suspendre la séance quelques instants pour permettre à la vérificatrice générale de s'installer.

• (1730)

(Pause)

• (1740)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous recevons Mme Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada — bienvenue, madame Hogan —, et M. Glenn Wheeler, directeur principal, Bureau du vérificateur général.

Vous avez la parole pour cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Allez-y.

[Français]

Karen Hogan (vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général): Monsieur le président, je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner devant le Comité aujourd'hui pour discuter de notre rapport de suivi sur les programmes pour les Premières Nations qui a été déposé le 31 octobre.

Je tiens d'abord à reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin. Je suis reconnaissante de la contribution et de l'intendance des peuples autochtones partout au Canada, qui prennent soin depuis des générations des terres qu'ils habitent.

Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Glenn Wheeler, le directeur principal responsable de l'audit.

Des programmes destinés aux Premières Nations constituent une préoccupation de longue date pour mon bureau. Dans cet audit de suivi, nous avons examiné des progrès réalisés par Services aux Autochtones Canada dans la mise en œuvre de 34 recommandations issues de six audits réalisés par mon bureau depuis 2015.

Ces audits ont porté sur divers programmes importants pour la santé et le bien-être des collectivités des Premières Nations, dont les programmes donnant accès aux soins de santé primaires, aux services de gestion des urgences et à l'eau potable salubre. Ces audits portent sur des aspects que la plupart des Canadiennes et des Canadiens tiennent pour acquis.

Même si les dépenses de programme ont presque doublé au cours des cinq dernières années, nous avons constaté que les progrès réalisés par Services aux Autochtones Canada étaient insatisfaisants pour plus de la moitié de nos recommandations.

[Traduction]

Par exemple, déjà en 2005, nous avons relevé des préoccupations à propos de la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Même si le nombre d'avis de longue durée sur la qualité de l'eau a diminué depuis l'audit que nous avons réalisé en 2021 sur l'accès à l'eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations, nous trouvons très préoccupant que neuf avis soient toujours en vigueur depuis une décennie ou plus.

Nous avons également recommandé, en 2013, puis de nouveau en 2022, que le ministère établisse des ententes pour que toutes les Premières Nations aient accès à des services d'urgence. Or, le nombre d'ententes en vigueur recensé dans notre audit de suivi est encore plus faible que le nombre recensé en 2022. Pourtant, ces ententes sont essentielles pour permettre une intervention rapide et coordonnée lors d'événements comme les feux de forêt et les inondations et pour réduire le plus possible les perturbations dans la vie des populations et les dommages infligés aux infrastructures essentielles.

En nous appuyant sur les constatations de notre audit et sur des décennies de rapports d'audits sur les affaires autochtones, nous avons relevé quatre obstacles qui, à notre avis, ont entravé la mise en œuvre de nos recommandations: le manque d'attention soutenue de la direction, le manque de clarté concernant les niveaux de service, un soutien insuffisant pour renforcer la capacité des Premières Nations à fournir des programmes de même que des mesures passives et cloisonnées de soutien aux Premières Nations.

Une chose est claire: il faut que la fonction publique travaille plus efficacement avec les Premières Nations afin de réaliser des progrès tangibles sur ces problèmes de longue date, qui ont perduré d'un gouvernement à l'autre et qui ont affecté plusieurs générations. Il faudra pour ce faire opérer un changement de méthode et de mentalité.

Monsieur le président, c'est ainsi que se termine ma déclaration liminaire. Nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions du Comité.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Hogan.

Nous commençons avec M. Melillo, pour les conservateurs. Monsieur Melillo, vous avez la parole pour six minutes.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Merci, monsieur le président, de me donner la parole.

Madame la vérificatrice générale, merci d'être des nôtres.

Vous avez dit que les progrès réalisés par le ministère dans la mise en œuvre des recommandations étaient insatisfaisants plus de la moitié du temps. C'est la question que j'ai posée à la ministre lors de son passage devant le Comité il y a environ deux semaines. Elle s'est inscrite en faux contre cette constatation.

Vous avez confirmé cette constatation dans votre déclaration liminaire. Pourriez-vous en dire un peu plus sur les constatations présentées dans votre rapport pour que ce soit clair pour tout le monde?

• (1745)

Karen Hogan: Je dois préciser d'emblée que nous avons choisi de présenter notre décision de façon binaire. Nous avons jugé les progrès satisfaisants ou insatisfaisants. Cette méthode nous a permis de tracer une ligne pour déterminer si des progrès significatifs ont été réalisés ou non dans la mise en œuvre de nos recommandations.

Le terme « insatisfaisant » ne veut pas dire que rien n'a été fait. Nous avons noté des progrès dans plusieurs domaines, mais nous avons l'impression que les résultats escomptés n'avaient pas été atteints. Prenons par exemple une recommandation que nous aurions faite sur la tenue de consultations auprès de groupes ou de collectivités et la mise en œuvre d'une solution. Si les consultations ont été menées, mais que rien n'a été mis en œuvre, la mesure serait considérée comme insatisfaisante parce que le résultat visé par les recommandations n'était pas au rendez-vous.

Je reconnais le grand nombre de consultations et d'activités qui ont été menées notamment pour régler le problème de l'accès à l'eau potable. Le nombre d'avis de longue durée sur la qualité de l'eau a grandement diminué, mais selon moi, un seul avis est déjà un de trop, surtout s'il est en vigueur dans une collectivité depuis plusieurs décennies. Puisque l'eau potable répond à un besoin humain fondamental, les résultats seront insatisfaisants à mes yeux tant que tous les avis de longue durée sur la qualité de l'eau n'auront pas été levés. Le gouvernement avait pris des engagements à cet effet, mais l'échéance est dépassée et ils ne sont toujours pas respectés.

Eric Melillo: Je suis tout à fait d'accord avec vous au sujet de l'eau potable. La région d'où je viens, le nord-ouest de l'Ontario, est une de celles où sont encore en place un nombre assez élevé d'avis sur la qualité de l'eau, dont plusieurs de longue durée. Je veux vous poser une question à ce sujet parce que dans la ville de Kenora, où j'habite, des avis sur la qualité de l'eau qui durent peut-être une journée sont émis occasionnellement.

Parfois, les choses fonctionnent mal. Des pépins peuvent se produire dans n'importe quelle région au pays, mais des avis de longue durée qui sont en vigueur pendant des décennies dénotent des problèmes structurels graves. Pourriez-vous parler des constatations que vous avez faites au fil des ans sur ce qui cause la persistance des avis de longue durée en particulier?

Karen Hogan: Cette question m'amène à parler d'un rapport que nous avons produit il y a déjà un certain temps. Je vais ensuite céder la parole à M. Wheeler, au cas où il voudrait ajouter quelque chose.

Un grand nombre d'éléments donnent lieu aux avis de longue durée sur la qualité de l'eau. Il est important de souligner selon moi que même si la levée de ces avis était considérée comme prioritaire, les avis en question étaient en vigueur depuis 365 jours consécutifs ou plus. Nous avons aussi recensé de nombreux avis qui étaient en place un petit peu moins longtemps et qui étaient suivis par d'autres après un intervalle de quelques jours. Le nombre de collectivités ayant subi des répercussions à long terme des avis sur la qualité de l'eau était donc sous-estimé.

Il peut y avoir plusieurs facteurs. Par exemple, la station de traitement des eaux ne fonctionne peut-être pas correctement. Il n'y a peut-être pas d'opérateurs ou de personnes qui possèdent les compétences ou l'expertise dans le domaine.

Des évaluations sont effectuées par la collectivité des Premières Nations conjointement avec le ministère, et lorsque quelque chose est considéré en mauvais état, un avis sur la qualité de l'eau est mis en place. Ce sont les collectivités qui décident quand mettre en place les avis et quand les lever. Malheureusement, les facteurs sont multiples.

Monsieur Wheeler, voulez-vous ajouter quelque chose?

Glenn Wheeler (directeur principal, Bureau du vérificateur général): J'ajouterais peut-être un point, madame la vérificatrice générale. Il y a toute la question de la formule de financement qui n'est pas modifiée en fonction de l'état des systèmes de distribution d'eau potable.

Pour assurer la continuité des opérations de systèmes relativement anciens, il faut allouer plus de fonds au fonctionnement et à l'entretien. Même si le financement versé par le ministère pour le coût des stations de traitement des eaux est passé de 80 % à 100 %, ce qui était une bonne chose, la formule de financement n'a pas été actualisée en fonction de l'âge des stations en question. C'est un autre point assez important.

La vérificatrice générale a mentionné le manque d'opérateurs dans les stations de traitement des eaux. Il faut un opérateur principal et un opérateur secondaire. Étant donné le roulement de personnel, les départs à la retraite et les travailleurs qui quittent la collectivité, les effectifs peuvent passer de deux opérateurs à un certain moment à un seul six mois plus tard, ce qui entraîne toutes sortes de problèmes connexes. Cette question a plusieurs incidences.

Eric Melillo: Merci de vos réponses.

Je pense qu'il me reste environ une minute, monsieur le président. Je vais la donner à M. Stevenson.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

En ma qualité de comptable professionnel agréé, je cherche habituellement à comparer les frais généraux aux résultats et à vos constatations. Pouvez-vous nous parler des mécanismes qui empêchent d'atteindre les objectifs?

Est-ce l'appareil gouvernemental? Est-ce l'incapacité de mettre en œuvre les programmes? Est-ce l'inaptitude de verser les fonds aux Premières Nations qui ont des besoins particuliers? Est-ce la lourdeur du processus administratif qui empêche de distribuer les fonds?

• (1750)

Le président: Vous disposez de 25 secondes.

Karen Hogan: D'accord, je vais tenter de répondre très rapidement. C'est une question difficile parce que tout dépend de la situation. Parfois, c'est lié aux négociations avec les provinces ou d'autres ordres de gouvernement, en plus des collectivités des Premières Nations. D'autres fois, c'est une question d'argent. D'autres fois encore, c'est la capacité. Les facteurs sont si nombreux que si j'avais à répondre en 25 secondes, je pense que je dirais: « Cela dépend. »

Des députés: Ha, ha!

Le président: Merci.

Je donne la parole au secrétaire parlementaire Hanley.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci de votre présence et merci pour les rapports. Merci aussi pour le rapport sur les rapports. C'est très important de suivre les progrès.

Vous avez expliqué que vous utilisiez un système binaire pour évaluer les progrès: ils peuvent être jugés « satisfaisants » ou « insatisfaisants ». Cependant, vous avez reconnu que même dans les cas où le résultat est « insatisfaisant », des progrès ont été réalisés.

Parmi les secteurs qui m'intéressent... Dans les domaines des services d'urgence et de santé, on constate que le contexte a considérablement évolué au cours des dernières années. Au chapitre des services d'urgence, nous savons que les risques de feux de forêt, par exemple, ont augmenté de manière significative, tandis que dans le domaine des services de santé, nous faisons face à une crise nationale en ce qui concerne le recrutement et le maintien en poste des effectifs. Même dans ma région, au Yukon, où il était si facile autrefois d'attirer du personnel et de le maintenir en poste, c'est devenu un défi.

Compte tenu de l'évolution du contexte, comment faites-vous pour évaluer la mise en œuvre des recommandations en utilisant un système binaire, si vous voyez ce que je veux dire?

Karen Hogan: Oui, je vois ce que vous voulez dire. M. Wheeler pourra intervenir si vous souhaitez plus de détails.

En ce qui concerne... Prenons l'exemple des services de santé. Après la réalisation des études et des évaluations, des mesures auraient dû être prises en vue de modifier et d'améliorer les services de santé. Les études et les évaluations ont bien servi à cerner les changements à apporter, mais après, l'étape suivante n'a pas été franchie. Même dans un monde qui évolue rapidement, les collectivités ont été en mesure d'exprimer leurs souhaits et les changements qu'elles voulaient voir mis en œuvre dans le cadre des évaluations et des études; cependant, par la suite, aucun changement n'a été apporté. Nous considérons ce progrès comme insatisfaisant.

Toutefois, nous avons constaté des progrès satisfaisants sur le plan de l'embauche de personnel infirmier et de la recherche de moyens créatifs d'attirer des infirmières et des infirmiers dans les collectivités isolées. Ainsi, par rapport à certaines recommandations, les progrès étaient tout à fait satisfaisants. Il n'aurait pas suffi de trouver de nouveaux moyens; il fallait une capacité et une présence accrues.

On a bien fait certaines choses, mais parfois... Si la première étape a été franchie, mais rien n'a été fait pour y donner suite, à nos yeux, il s'agit d'un progrès insatisfaisant. Cela fait partie des obstacles que nous avons cernés: la nécessité d'une attention soutenue de la part de la direction.

Nos rapports sont souvent suivis d'un élan d'initiatives — des engagements sont pris et des plans d'action sont élaborés —, mais avec le temps, cet élan s'essouffle. Cela étant dit, dans certains cas, l'attention soutenue a permis de transférer les services aux collectivités des Premières Nations, par exemple en Colombie-Britannique, et je crois qu'il y a aussi un exemple au Yukon. À nos yeux, c'est là la définition de la mise en œuvre réussie d'une recommandation.

Brendan Hanley: Les quatre obstacles dont vous avez parlé piquent ma curiosité, en particulier le manque d'attention soutenue de la direction. Toutefois, je veux absolument revenir à ce que vous avez dit en guise de conclusion: vous avez parlé de la nécessité d'un changement d'approche et de mentalité. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que vous entendez par là?

Karen Hogan: Vous savez, nombre de vérificateurs généraux qui m'ont précédée ont soulevé cet enjeu. J'ai décidé de faire un suivi de certains de nos programmes pour marquer le milieu de mon mandat, au lieu d'attendre à la fin et de répéter ce qu'ont dit mes prédécesseurs. Sheila Fraser a employé le mot « inacceptable » pour qualifier l'absence de progrès. De son côté, Mike Ferguson a déclaré, vers le milieu de son mandat, que c'était « plus qu'inacceptable ». J'ai essayé de trouver un mot, mais je vous dirais que les grands mots ne suffisent pas pour opérer le changement qui s'impose. Je suis convaincue qu'il faut quelque chose d'autre. Selon moi, le quatrième obstacle — l'approche passive et cloisonnée — est celui auquel il faut s'attaquer en priorité.

À l'heure actuelle, les collectivités doivent connaître les programmes et avoir la capacité d'y déposer des demandes ou de remplir les documents nécessaires pour y accéder. Or, c'est très complexe. Pour l'eau potable, c'est tel programme. En fait, il existe de nombreux programmes pour l'eau potable, et dans certains cas, les collectivités doivent déposer des demandes séparées pour y avoir accès. Ensuite, il y a la gestion des urgences et tout le reste. Quant aux infrastructures, elles relèvent d'un programme différent de celui concernant l'accès aux services.

Il faut modifier l'approche passive et cloisonnée. Il faut tendre la main aux collectivités qui requièrent du soutien et les aider à répondre à leurs besoins. En ce moment, le ministère attend que les collectivités fassent appel à lui.

• (1755)

Brendan Hanley: Juste pour aller un peu plus loin, vous parlez en fait de remplacer l'approche cloisonnée par un audit ou une intervention plus holistique. Je comprends que les collectivités n'ont pas nécessairement la capacité de s'adapter à l'approche cloisonnée, sans parler de la capacité de participer au processus de consultation lorsqu'on essaie d'apporter des améliorations.

Pouvez-vous nous donner un exemple où l'approche cloisonnée a été remplacée efficacement par une approche plus holistique?

Le président: Vous disposez à nouveau de 25 secondes.

Karen Hogan: Le Comité me lance tout un défi en me demandant de répondre en 25 secondes.

Je vais attirer votre attention sur notre rapport au sujet du logement. Ce dont je vais parler n'est pas un succès, mais c'est une bonne illustration. Les petites collectivités comptant le plus grand nombre de logements à réparer ou à remplacer n'ont reçu qu'une part infime du financement offert parce qu'elles n'avaient pas la capacité de présenter des demandes. Les règles du jeu seraient plus équitables si le ministère leur demandait: « Pouvons-nous vous aider à vous acquitter de la lourde tâche de remplir les documents liés au financement? » L'approche actuelle désavantage les collectivités dont la capacité est limitée.

Le président: Merci beaucoup.

Le député Lemire posera les dernières questions.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Merci, madame Hogan, d'être avec nous aujourd'hui.

Pour ce qui est de la réponse de Services aux Autochtones Canada à votre rapport, le ministère a affirmé que l'audit ne reflète

pas pleinement les progrès importants réalisés, tant en ce qui a trait à la levée de 147 avis d'ébullition à long terme et de 311 avis à court terme qu'en ce qui concerne les augmentations substantielles du financement pour les activités d'entretien, les salaires des opérateurs, la formation et la durabilité des infrastructures.

Dans votre rapport, on souligne aussi quelque chose d'assez troublant, soit que Services aux Autochtones Canada n'a pas déterminé le financement réel nécessaire pour les Premières Nations pour exploiter et maintenir les systèmes d'eau potable. Ce que nous avons aussi vu dans le dernier budget, c'est qu'il y aura 0 \$ cette année et que le financement de 2,3 milliards de dollars devrait commencer seulement à partir de l'année prochaine.

Dans ce contexte, pouvez-vous expliquer comment votre bureau est arrivé à la conclusion que le ministère n'a pas bien déterminé le financement nécessaire pour exploiter et maintenir le système d'eau potable?

Karen Hogan: Il y a beaucoup d'éléments dans votre question.

Je vais vous parler du système, ou du mécanisme de financement.

Quand nous avons fini notre audit sur l'eau potable salubre, le système de financement n'avait pas été mis à jour depuis trois décennies, je pense. Ils l'ont mis à jour à la suite de notre rapport, mais, pendant trois décennies, il n'a pas reflété le fait que cela coûte plus cher de réparer et d'entretenir des systèmes de traitement et que les salaires des opérateurs affectés aux systèmes de traitement ont augmenté. Le coût est juste différent dans le Nord lorsqu'on parle de communautés qui sont beaucoup plus éloignées que d'autres.

Le fait que l'on n'avait pas vraiment ajusté le système, c'était la base de notre conclusion. On a depuis ajusté le mécanisme de financement, mais, dans les budgets, il faut quand même allouer de l'argent pour appuyer les communautés.

Sébastien Lemire: Depuis 2015, vos rapports incluent de multiples recommandations à l'intention de Services aux Autochtones Canada concernant la prestation de programmes ainsi que les services de santé, l'éducation et l'eau potable.

Selon vous, quels ont été les principaux défis pour Services aux Autochtones Canada dans la mise en œuvre de ces recommandations au fil du temps?

Voyez-vous des tendances ou des obstacles systémiques qui empêchent la mise en œuvre complète de vos recommandations au cours des années? On peut inclure la police, le logement et bien d'autres secteurs, évidemment.

• (1800)

Karen Hogan: Je vais vous répondre en ce qui concerne l'eau potable salubre, mais je pense que cela peut s'appliquer à d'autres choses.

Le gouvernement avait pris l'engagement de lever tous les avis d'ébullition de l'eau avant le 31 mars 2025. L'échéance n'a pas été respectée. Il restait encore beaucoup d'avis d'ébullition. Le gouvernement a donné une autre date d'échéance, mais on a aussi manqué celle-ci.

Il y a eu beaucoup de progrès. Je le reconnais. Sur environ une soixantaine d'avis d'ébullition, on est rendu à une trentaine, et cela continue à évoluer.

Cependant, il y a quand même des communautés, neuf en particulier, qui se trouvent dans cette situation depuis plus d'une décennie. Dans une des communautés, cela fait presque trois décennies. Ça fait beaucoup de temps à attendre pour avoir de l'eau potable saine.

Ce n'est pas juste à cause de l'argent. C'est aussi en raison de l'approche, qui est différente. Je vous inviterais à revoir nos quatre barrières. Vous verriez qu'un élément de chacune des barrières entre en ligne de compte quand vient le temps de savoir pourquoi les recommandations ne sont pas mises en œuvre en temps opportun.

Sébastien Lemire: Un des éléments qui est aussi souligné dans votre rapport, c'est que de nombreuses communautés des Premières Nations continuent de devoir faire face aux défis liés à leur capacité d'offrir efficacement les programmes liés aux services.

D'après vos audits des six dernières années, y a-t-il des tendances ou des motifs récurrents dans les types de défis que doivent affronter les communautés des Premières Nations, des Métis ou des Inuits?

Un des problèmes serait-il lié à la capacité de Services aux Autochtones Canada à les soutenir pour surmonter les obstacles?

S'agit-il, finalement, du fait qu'on ne développe jamais l'expertise au sein des communautés autochtones et que les délais sont trop courts quant à la prestation de services pour maintenir actives les expertises dans les communautés?

Par exemple, si on a des programmes sur un an ou deux, c'est plus difficile de maintenir une expertise que si ces programmes étaient offerts sur cinq ou dix ans.

Karen Hogan: Il est évident que c'est toujours une préoccupation si le financement n'est pas à long terme et qu'il est attaché à un programme à court terme. Le problème ne vient cependant pas toujours de l'argent. Je vais vous ramener à deux de nos obstacles.

Tout d'abord, il faut bien définir le niveau de service qui est exigé. Il y a vraiment, dans ce cas, un engagement avec les communautés, celui de comprendre ce qu'elles peuvent s'attendre à recevoir. Ensuite, c'est beaucoup plus clair pour le gouvernement lorsque vient le temps d'établir le niveau de financement nécessaire. Le manque de définitions claires dans beaucoup de domaines est un des éléments. Je vois cela comme une grosse tendance. Cela fait des années que nous le mentionnons, mais ce n'est pas encore résolu.

Un des problèmes est évidemment l'approche passive et cloisonnée dont on a parlé, mais il y a aussi le soutien insuffisant pour donner la capacité aux communautés d'agir. Il ne s'agit pas de

seulement fournir un service, mais de vraiment rendre la communauté plus autonome en lui donnant l'appui nécessaire pour qu'elle ait les capacités et les compétences à l'intérieur de la communauté. Or, souvent, on ne voit pas cette réponse et cette approche.

Sébastien Lemire: Avez-vous la capacité d'évaluer si une loi apporterait plus de rigueur ou encore qu'elle permettrait une meilleure capacité à déployer des services vers les Premières Nations?

Je pense notamment à ce que le premier ministre s'est engagé à faire pour le printemps prochain ou au projet de loi C-61 que nous avons étudié à ce comité.

Pensez-vous que l'argent promis dans le budget aurait pu servir, mais que, finalement, il y a eu des manques que le projet de loi ne comblerait pas de toute façon?

Le président: Il vous reste 25 secondes.

Karen Hogan: C'est différent lorsqu'on parle d'une loi qui n'est pas encore approuvée. Je ne sais pas si cela va changer l'approche utilisée. C'est même difficile de seulement dire s'il y aura une loi. Au fil des années, et même des décennies, il y a eu des changements, mais il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne l'approche.

À mon avis, ça prend vraiment un changement. Il faut amener les communautés à la table et modifier vraiment la façon dont le gouvernement les appuie. Il faut aborder non seulement les quatre obstacles que nous avons mentionnés, mais aussi les obstacles qu'elles-mêmes soulèvent. Par exemple, elles ont parlé de la lourdeur liée au fait de faire une demande et de postuler dans un bassin de financement.

Ce n'est pas qu'une question d'argent. On a vu les sommes d'argent augmenter. Ce n'est pas juste une question de bonne volonté non plus. C'est l'approche qui doit être différente.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Je remercie la vérificatrice générale Hogan et le directeur principal Wheeler pour leurs témoignages.

Nous allons suspendre la séance parce qu'il faut donner aux analystes et au greffier des instructions de rédaction pour ce rapport.

Je vous remercie à nouveau d'avoir pris le temps de vous joindre à nous. Meilleurs vœux à vous.

Nous allons suspendre la séance, puis nous allons poursuivre à huis clos pour donner des instructions de rédaction.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>